

Code de vie



Bienveillance, Collaboration, Rigueur

1. Je circule calmement en tout temps. Je circule en silence lors des heures de classe.	
2. J'accepte l'autorité des adultes.	 Je collabore avec l'adulte. J'adopte un comportement sécuritaire pour les autres et pour moi. Je suis poli. J'apporte uniquement les objets permis par les intervenants de l'école (pas d'appareils électroniques sur le terrain de l'école).
3. Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.	 Je suis prudent et sécuritaire pour les autres. Je partage le matériel de l'école. Je m'occupe de moi afin d'éviter des conflits. J'ai une tenue vestimentaire adéquate (voir les précisions sur le code de vie). Je règle mes conflits de manière pacifique. (voir annexe résolution de conflits) J'utilise un langage respectueux. Je suis empathique.
4. Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance.	- J'arrive à l'heure. (Matin : 7h30, Après-midi : 12h20) - Je complète mes travaux soigneusement Je fais mes devoirs et mes leçons J'ai le matériel nécessaire Je suis à l'endroit prévu au bon moment.
5. Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont mis à ma disposition.	 Je garde mon espace de travail et tous les lieux communs propres. Je ramasse mes déchets. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école. Je récupère et je composte.
Afin d'assurer un climat sécuritaire et respectueux à l'école Prés Fleuris, nous nous sommes dotés d'un protocole pour contrer la violence et l'intimidation. Des conséquences, selon la gravité de l'événement, seront appliquées: retrait, suspension (interne ou externe), etc.	
Engagement	
Je m'engage à respecter les règlements de l'école tout au long de l'année scolaire.	
Signature de l'élève :	
Je m'engage à accompagner mon enfant dan l'année.	ns le respect des règles de vie de l'école tout au long de
Signature du parent :	

Précisions sur le code de vie

- * Toute utilisation d'appareils électroniques (<u>incluant les cellulaires</u>) personnels sans autorisation entrainera la confiscation de l'objet. Celui-ci sera remis aux parents.
- * L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Tenue vestimentaire

En tout temps:

Chaussures ou sandales attachées à la cheville. Les gougounes ne sont pas permises.

Vêtement du bas (short/jupe/robe) d'une longueur adéquate (Le vêtement doit dépasser le bout des doigts lorsque le bras est allongé le long du corps).

Vêtement du haut ayant minimalement des bretelles « lasagne » (Les bretelles « spaghetti » et les hauts sans bretelles ne sont pas permis).

Période hivernale et froide :

Selon la température, les élèves doivent porter une tuque, des mitaines, des pantalons de neige, un manteau attaché et des bottes.

Advenant la situation où l'élève n'est pas habillé d'une manière adéquate, un vêtement respectant le code de vie lui sera prêté ou il pourra enfiler soit ses vêtements d'éducation physique soit ses vêtements de rechange.

Tenue d'éducation physique

Maternelle/1ère année :

- Tenue vestimentaire confortable
- Souliers de course bien attachés.

2^e année :

- Chandail de rechange
- Souliers de course bien attachés.

3^e année à 6^e année :

- Chandail et short/pantalon de rechange (tenue sportive)
- Souliers de course bien attachés.